

Nombres de délégués -  
 Afférents au Conseil : 49  
 - En exercice : 49  
 Qui ont pris part  
 à la délibération : 32  
 Votes exprimés : 32  
 POUR : 32  
 CONTRE : 0  
 Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
 25 mars 2025  
Date d'affichage :  
 25 mars 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absent excusé (représentée par Christian OPIOLA) – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGault – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –  
Absents excusés : Béatrice BOISE – Philippe LARDIN – Claude CATRIN -  
Absents : Jean-Marie MAURICE – Philippe DESCHAUMES – Hervé PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ - Evelyne CALLEJA – Bertrand LEBLANC – François CAMBURET – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU – Sylvie CHARPIGNON -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**ACCUEIL DE LOISIRS  
 TARIFS SEJOURS CAMPING 3 JOURS**

Monsieur Christophe CHEYSSON, Vice-Président, explique que les tarifs relatifs à l'accueil de loisirs ont été fixés par délibération n° 2022/061 du 13 juin 2022.

Cette année, il est envisagé de proposer un séjour camping de trois jours pour les plus jeunes enfants. Il n'existe pas de tarifs pour ce nombre de jours. Aussi, la commission enfance du 13 mars 2025 a mené une réflexion sur ces nouveaux tarifs. Elle propose de les fixer comme suit :

**Séjour camping 3 jours**

Séjour 3 jours	0 à 450	451 à 900	901 à 1300	1301 et 2000	2001 et plus
1 <sup>er</sup> enfant	41 €	44 €	47 €	50 €	53 €
2 <sup>ème</sup> enfant	37 €	41 €	44 €	47 €	50 €
3 <sup>ème</sup> enfant	34 €	37 €	41 €	44 €	47 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les tarifs de l'accueil de loisirs des séjours en camping pour 3 jours tels que proposés ci-dessus.

DIT QUE les tarifs entreront en vigueur à partir 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
 Rémy VIDAL



Le Président,  
 Xavier COURTOIS




PUBLIEE LE 16/04/2025  
 99 440

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com